

FORCER LE DEBAT, ENSEMBLE CONSTRUIRE L'ACTION

Un premier projet de loi sur l'ESR vient d'être communiqué, quelques jours seulement après la remise du rapport Le Déaut, futur rapporteur de la loi pour le Parlement. **Le premier projet, tout comme le rapport, ne marquent pas la rupture attendue avec les logiques néo-libérales à l'œuvre depuis une dizaine d'années.**

Ce texte étend les missions des universitaires à une contribution au transfert et à la compétitivité. Il n'est pas à la hauteur des ambitions en matière de démocratisation et de réussite des jeunes dans l'ESR, ni du nécessaire rapprochement CPGE-Universités. De très nombreux éléments sont renvoyés aux textes d'application. Certaines des propositions sont inquiétantes. La volonté de créer un nombre restreint de pôles universitaires se confirme (une trentaine, un par académie), des « Communautés d'Universités » se substituant aux PRES. La structure d'UFR disparaît. Le gouvernement choisit de remplacer CS et CEVU par un Conseil Académique, reprenant certaines prérogatives du CA ou du président. Les tailles de CA restent réduites et des modalités d'élection maintiennent une prime majoritaire. Le gouvernement instaure la participation des personnalités extérieures à l'élection des présidents. Dans ce cadre, le remplacement de l'habilitation des formations par un système d'accréditation, sans que soit prévue une régulation nationale forte, risque de mettre en cause les diplômes nationaux.

Si la disparition de l'AERES, fortement contestée, est confirmée, les missions et la nature de la future instance qui la remplacera, sont insatisfaisantes. L'ANR n'est pas remise en cause sur le fond.

Il nous faut informer les collègues et continuer à porter nos propositions pour une rupture profonde (cf. [notre livret Assises](#)).

En parallèle de la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche, les questions sur la formation des enseignants prennent une place importante dans le débat public, faute d'un réel débat sur l'école et les enseignants, débat national que nous souhaitons. En effet, la loi d'orientation rappelle l'importance de la formation des enseignants et la nécessité de créer 150 000 postes aux concours externes dans la mandature. Pourtant, la partie sur les ESPE et les décisions des ministères contredisent l'idée d'une refondation de la formation.

Cette année encore, les fonctionnaires stagiaires sont quasiment à temps plein, les reçus au concours seront utilisés comme moyens d'enseignement lors de leur M2 et, en régime de croisière, le concours annoncé en M1 réfute l'idée d'une formation de haut niveau. Le choix opéré, sous couvert d'un manque de viviers, conduit à un bachotage d'un concours disciplinaire en M1, puis une mise en stage en

responsabilité en M2 à mi-temps. Cette solution est de loin la pire pour la formation des étudiants. Dans le même temps, ils doivent valider leur année de fonctionnaire stagiaire et obtenir un master.

Nous avons fait le choix au SNESUP d'une formation intégrée et d'un recrutement au niveau master. Ce master doit comprendre une formation disciplinaire et professionnelle de haut niveau adossée à la recherche (voir les mandats du Mans). Le concours doit comprendre des éléments professionnels.

Faire entendre la voix de la communauté universitaire, niée depuis bien trop longtemps, est un enjeu de tous les instants ; imposer le débat, rassembler, agir pour la satisfaction de nos revendications... tels sont les mots d'ordre d'une année d'une densité rare pour le SNESUP.

Pendant le CNESER exceptionnel en présence de G. Fioraso et V. Peillon, portant sur la formation des maîtres, sur les ESPE et l'avenir des acteurs impliqués, le SNESUP a avancé pied à pied ses propositions, faisant adopter tous ses amendements pour le service public d'éducation et de recherche, pour des mécanismes de régulation nationale, pour des moyens à la hauteur des besoins de formation et de recherche. Le SNESUP a fait entendre les universitaires. Le vote largement majoritaire du CNESER contre le projet de loi dite de refondation de l'École est un signal net, qu'il nous faut amplifier dans les prochaines semaines. Le gouvernement doit le prendre en compte.

Pour les réels changements qu'attendent les personnels, il nous faut agir sur les contenus du prochain texte législatif devant se substituer aux lois « Pacte pour la Recherche » et LRU, puis sur les textes réglementaires. Cela exige l'implication de tous pour faire pression sur le gouvernement et les parlementaires. **Agissons pour la satisfaction de nos revendications, pour l'emploi, pour stopper les non-renouvellements de CDD et intégrer les précaires, pour le service public d'enseignement supérieur et de recherche.**

La situation s'est dégradée dans l'ensemble des services publics et les conséquences pour les personnels comme pour les usagers sont lourdes. Les attentes des agents sont fortes : arrêt effectif de la RGPP, abrogation de la journée de carence, création d'emplois, revalorisation des salaires... mais aussi amélioration du fonctionnement de la Fonction Publique et des services publics, pour lutter contre les inégalités et les injustices sociales.

La FSU, la CGT et Solidaires appellent à la grève et aux manifestations dans la Fonction Publique le 31 janvier pour l'emploi, les salaires et les services publics. Emprisons-nous de cette date pour débattre dans les établissements (AG) et faire connaître les revendications des personnels de l'enseignement supérieur : cortèges spécifiques, banderoles, ...

LE 31 JANVIER, LE SNESUP APPELLE À LA GREVE ET À MANIFESTER POUR LE SERVICE PUBLIC

Manifestations : Bordeaux (11h30, place de la République), Brest (11h, place de La liberté), Marseille (10 h, au Vieux Port), Paris (14h, Port Royal), Poitiers (10h30, Carrefour de la Madeleine), Toulouse (11h, place du Capitole)...



À LIRE DES MAINTENANT SUR LE SITE DU SNESUP

LE MENSUEL N° 611 QUELLE LOI POUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA RECHERCHE ?
ET SON SUPPLEMENT FDM SUR LA LOI DE REFOUDATION DE L'ECOLE

